COMMUNAUTE DE COMMUNES
CCA 800
« Espace Levier – Val d'Usiers »

Arc-Sous-Montenot, Bians-Les-Usiers, Chapelle d'Huin, Evillers, Gevresin, Goux-Les-Usiers, Levier, Septfontaine, Sombacour, Villeneuve d'Amont et Villers-Sous-Chalamont

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE N° 20
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 27 FEVRIER – 20 H 00

Sur convocation du Conseil de Communauté en date du 7 février 2017 adressée par le président
Nombre de membres en exercice : 28

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept février à vingt heures, se sont réunis en réunion ordinaire les membres du conseil communautaire comme suit :
Présents : Patrick GRILLON, Elisabeth LEPEULE (Arc sous Montenot), André SALOMON, Gilles MONNIER, Carmen GIRARD (Bians les Usiers), Dominique MAMET, ~~Dominique FAIVRE~~ (Chapelle d'Huin), ~~Jean-Philippe DESCOURVIERES~~, Bernard BICHET (Evillers) René MARESCHAL, Michel GUICHARD (Gevresin), Eric BOURGEOIS, Claudine CATTET, Pierre GRILLET (Goux les Usiers), Guy MAGNIN FEYSOT, Michel MAGNENET, Martine BOLE, Gaëlle LONCHAMPT, Frédéric DOLE (Levier), Christian RATTE, Jérémie GUYOT (Septfontaine), Maryse JEANNIN, Marie-Jeanne LECHINE, Louis SIEVERT (Sombacour), Martine GRASSA, Marie-Claire MONNIN (Villeneuve d'Amont) Claude COURVOISIER, Simon COURTET (Villers sous Chalamont)
Formant ainsi la majorité des membres en exercice.
Étaient absent(s) excusé(s) : Dominique FAIVRE, Jean-Philippe DESCOURVIERES
Absents ayant donné procuration : /
Secrétaire de séance : Maryse JEANNIN

ORDRE DU JOUR :
- **Radon école de Goux les Usiers : choix entreprise**
- **Remboursement aux communes chauffage/électricité écoles**
- **Artothèque**
- **Téléphonie écoles**
- **Photocopieurs écoles – délibération pour contrat de location**
- **CAUE - Cotisation**
- **AD@T - Cotisation**
- **Mission Locale – Cotisation**
- **Pays du Haut Doubs – Cotisation**
- **Statuts compétences communautaires : PLH (habitat) et autres**
- **Echange terrain Mr et Mme LAZZERONI / CCA 800**
- **Vente terrain à SCI Le Creux du Vent – Philippe LHOMME**
- **Convention avec commune de Levier pour déneigement et sortie bacs OM**
- **Questions diverses**

1. Radon école de Goux les Usiers : choix entreprise

Deux dépistages successifs du radon dans l'école « des garçons » à Goux les usiers ont montré des dépassements du seuil fixé par la réglementation. Afin d'être en conformité, l'ARS préconise de réaliser des investigations complémentaires par un Organisme Agréé de niveau 2 (OA2), car seuls les reniflages ponctuels au RdCh et dans les caves permettront d'identifier les voies d'entrée et de transfert du radon et de définir les mesures correctives à mettre en œuvre.

Monsieur le président indique que trois devis sont parvenus et qu'il y a lieu de se prononcer sur la prise en charge de ses investigations complémentaires.

- ALQUA 1940 € HT
- IRSN 2363 € HT
- PERFORMA 2561 € HT

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide la prise en charge de cette intervention
- Retient l'offre de la société ALQUA pour le prix de 1 940 € HT
- Autorise le Président à signer tous documents afférents à ce dossier

2. Remboursement des frais d'électricité et de chauffage des écoles

Monsieur le Président invite le conseil communautaire, suite à proposition par la commission bâtiment, de valider le mode de remboursement aux communes concernant les frais de chauffage et d'électricité des écoles.

- Remboursement électricité : sur la base des factures des communes de Chapelle d'Huin et Levier (compteurs individuels/écoles) avec application au nombre de classes par commune de la CCA.
- Remboursement chauffage : en référence à la chaufferie bois de Goux les Usiers avec application à la surface occupée par les écoles de chaque commune de la CCA.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide ces modes de calculs et précise que ces derniers seront appliqués sans changement jusqu'à nouvelle décision du conseil communautaire

3. Projet Artothèque

Monsieur Guy MAGNIN FEYSOT, premier vice-Président, expose au conseil communautaire, le projet commun aux écoles de la CCA 800 en collaboration avec l'artothèque de l'ASCAP (Association Sportive et Culturelle des Automobiles Peugeot) de Montbéliard.
L'objectif est de favoriser la rencontre des élèves avec des œuvres originales et de qualité et ainsi alimenter le Parcours d'Education Artistique et Culturelle des élèves en adéquation avec les directives ministérielles. Il est précisé que l'éducation nationale soutient fortement ce projet.

L'artothèque mettrait à disposition une quinzaine d'œuvres qui seraient réparties dans 5 pôles avec possibilité de les faire tourner.

Une aide financière pour cette location à hauteur de 90 € pour l'ensemble des écoles de la CCA est sollicitée par les enseignants. La communauté de communes participera également aux frais de transport, à l'accrochage des œuvres dans les écoles et à la mise à disposition d'une salle dans le cas où une exposition serait organisée.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide ce projet, accorde l'aide de 90 € pour la location des œuvres, accepte de participer aux frais de transport et à l'accrochage des œuvres dans les écoles, étendra son contrat d'assurance pour un garantie de 400 € par œuvre.

4. Téléphonie

Le Président a rappelé que ce dossier n'est pas au point, notamment au sujet du raccordement de la fibre optique ; il y a lieu de surseoir et compléter nos informations, de convoquer la société ANS pour de plus amples renseignements.
Suite à la question posée par le Maire de Chapelle d'Huin : qui doit payer l'installation de la fibre optique dans les écoles. Réponse : c'est la communauté de communes.

5. Photocopieurs écoles – délibération pour contrat de location

Monsieur le Président rappelle aux élus qu'une consultation pour le renouvellement des photocopieurs des écoles a été lancée par délibération en date du 21/11/2016.

La commission en charge du dossier a retenu la solution de location incluant la maintenance et la fourniture des consommables avec une facturation à la copie. Toutes les écoles de la CCA seront équipées d'un copieur A3 couleur (onze écoles) et pour les groupements d'un photocopieur A4 noir et blanc supplémentaire (trois sites).
Après étude des différentes propositions, la société AVENIR BUREAUTIQUE a été retenue pour un loyer trimestriel de 1 370 € HT sur une durée de 12 trimestres pour 14 photocopieurs, un coût copie noire de 0.004 € HT et un coût copie couleur de 0.04 € HT. Le Président indique que le contrat comprend la reprise des 11 anciens photocopieurs classés hors service. Le prix de 1 370 € HT intègre également la location du meuble support du photocopieur.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer le contrat de location, le contrat de service et tous documents afférents à ce dossier.

Le président rappelle que le nombre de photocopies couleur sera limité ; ces chiffres seront transmis à chaque directeur d'écoles.

6. CAUE - cotisations

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de reconduire l'adhésion au CAUE du Doubs (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) pour un montant de 610 euros.

Adhérer au CAUE, c'est permettre à notre groupement de communes :
- de bénéficier de conseils personnalisés par notre équipe pluridisciplinaire,
- de disposer d'une expertise patrimoniale globale et d'un accompagnement technique lors de l'élaboration des documents d'urbanisme,
- de solliciter une étude préalable à tout projet d'aménagement (architecture, paysage, urbanisme),
- d'être assisté d'un professionnel pour les jurys de concours de maîtrise d'œuvre,
- de mener des actions de sensibilisation définies conjointement (formation des employés communaux, actions pédagogiques…),
- de bénéficier de prêt d'expositions,
- de participer à la vie de l'association en devenant membre de notre Assemblée générale

L'adhésion de la communauté de communes permet aux communes de bénéficier du service sans autre formalité.

7. Adhésion à l'Agence Technique Départementale

Le président donne lecture de la délibération dans son intégralité ; après en avoir débattu, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve les statuts joints en annexe,
- Décide d'adhérer à l'AD@T pour un montant de 2 907.40 € pour l'année 2017,
- Désigne le Président pour représenter la structure intercommunale à l'Assemblée Générale de l'AD@T,
- Autorise le Président à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision.

8. Subvention association mission locale de Franche Comté

Monsieur le Président donne lecture de la demande de subvention de l'association mission locale de Franche-Comté.

La Mission Locale du Haut Doubs a pour objet de coordonner, favoriser, impulser, initier ou promouvoir toutes actions et initiatives destinées à favoriser l'insertion sociale, professionnelle et économique des jeunes de 16 à 26 ans sur les bassins d'emploi de Pontarlier, Morteau Maîche et

Valdahon, Pierrefontaine Vercel. Plus d'un jeune sur deux qui fréquente la Mission Locale trouve un emploi ou une formation.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'octroyer la subvention sollicitée pour l'année 2017 à hauteur de 1 € par habitant, soit 6 405 €.

9. Pays du Haut Doubs – Cotisation

Monsieur Le Président donne lecture de la convention d'adhésion 2017 à signer entre notre Communauté de Communes et l'Association du Pays du Haut Doubs.

Après lecture, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à adopter la convention 2017 et accepte la contribution à raison de 2.50 € par habitant soit un appel pour l'année 2017 à hauteur de 14 955 €.

Le Président rappelle que cette contribution de 2.50 € par habitant a été votée pour toute la durée du mandat.

10. Statuts compétences communautaires : PLH (habitat) et autres

Ce dossier est en suspend car il est lié aux modifications des statuts concernant l'ensemble des compétences. A cet effet, une réunion des vice-présidents est prévue avec le cabinet MAZARS le 20 mars à 14 heures à la CCA.

11. Echange terrain Mr et Mme LAZZERONI / CCA 800

Monsieur le Président expose aux conseillers communautaires, le projet d'échange de terrain sur la zone artisanale Champs Begaud entre M. et Mme LAZZERONI et la CCA 800, afin de permettre l'extension du bâtiment artisanale appartenant à la SCI Le creux du Vent.

L'échange sera réalisé m² pour m² :

- Partie cédée par M. et Mme LAZZERONI Alain ZD 249p et ZD 260p : 13 a 88 ca
- Partie cédée par la communauté de communes ZD 250p : 13 a 88 ca

Les frais incombant à cet échange seront supportés par la Communauté de Communes.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cet échange et autorise le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

M. le Président rappelle qu'il y aura lieu de réserver une servitude sur la partie rétrocédée à M. et Mme LAZZERONI liée à la position de la micro station d'épuration et indique qu'une servitude concernant deux câbles électriques enterrés existe sur la partie revenant à la CCA.

12. Vente terrain à SCI Le Creux du Vent – Philippe LHOMME

Cette question a été supprimée de l'ordre du jour. Le financement à mettre en place par l'acquéreur n'étant pas au point.

13. Convention avec la commune de Levier pour déneigement et sortie bacs OM

Monsieur le Président informe les conseillers communautaire que pour des raisons de fonctionnement au niveau de la maison de santé, il serait utile de disposer de personnel technique pour effectuer de petits travaux (sortie les containers OM une fois/semaine, déneigement entrée du bâtiment,….).

La commune de Levier propose de mettre à disposition par convention, un agent technique pour effectuer ces petits travaux à raison de ¼ heure/semaine, soit 13 heures par an au tarif horaire charges comprises de l'agent mis à disposition.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise le Président à signer la convention à venir et tous documents afférents à ce dossier.

Le président précise que la Commune de Levier va engager de gros travaux sur la réfection de la place centrale ; à cette occasion, la communauté de communes fera installer des câbles chauffants sous l'auvent de la porte d'entrée préalablement à la pose du revêtement final.

14. Questions diverses

Les ateliers du territoire « vivre et travailler dans le massif du Jura à l'heure du changement climatique » :
Participeront à ces ateliers : Claude COURVOISIER, Guy MAGNIN FEYSOT, Bernard BICHET et Christian RATTE.
Atelier 1 : 14 mars, journée complète – 15 mars après midi
Atelier 2 : 21 juin après midi
Atelier 3 : 10 octobre après midi

Remarque de Mme GRASSA sur le cas CAUDOUX : elle indique le mécontentement des communes de l'ex SIVOM qui doivent payer le licenciement donc une surcharge financière (à ce titre, Labergement du Navois qui vient d'être intégré par Levier, n'était pas au courant de la démarche).
Mme LONCHAMPT rappelle que deux emplois lui ont été proposés suivant son statut et qu'elle a refusé.

Mme GRASSA nous fait part de son inquiétude sur les nouvelles prises de compétence assainissement, eau potable, etc, et sur le coût induit.

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CCA 800
"Espace Levier - Val d'Usiers"
BP 21 - 25270 LEVIER